

**SEANCE ORDINAIRE**

L'an deux mil dix-huit, le lundi 15 octobre à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Vincent LAUTIER, maire.

**PRESENTS**

Vincent LAUTIER, Michel BADOIL, Nathalie BOUGAIN, Laury DELAGE, Sophie DELSIGNORE, Jacqueline DUFOUR, Michèle FOLACHIER, André MUT, Hervé PERONNET, Anne Lise PINTENO, Dominique TALLON, Nathalie TISSERAND, Anthony WILLAUME.

**POUVOIRS**

Xavier CHALANDON à Michèle FOLACHIER  
Annie SKRZYPCZAK à André MUT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nathalie BOUGAIN

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 août 2018 est approuvé à l'unanimité

• **Informations préalables**

• **CCDSV**

• **Conseil communautaire du 24 septembre 2018**

- Approbation de la décision modificative n°1 du budget assainissement collectif 2018, pour un montant de 38 461 €.
- Approbation de la vente de terrain de 2 847 m<sup>2</sup> sur le Technoparc Saône Vallée à Civrieux à la société STBN à 45 € HT le m<sup>2</sup>.
- Approbation du déclassement de la plateforme de compostage de Reyrieux en vue de sa vente à la SARL Biodé pour un montant de 137 400 €.
- Approbation de la vente d'une maison, en zone N, située sur la commune de Trévoux pour un montant de 180 000 €.
- Approbation de la convention tripartite entre la CCDSV, le département de Haute Saône et l'agence du développement Touristique pour la participation au comité d'itinéraire de la Véloroute 50.
- Approbation de l'itinéraire de randonnée sur le territoire de la CCDSV d'une longueur totale de 230 kms.
- Approbation de la convention entre le SIEP et la CCDSV dans le cadre de travaux en commun sur la commune de Rancé.
- Approbation d'une convention de servitude de passage pour l'exploitation de la nouvelle station de traitement sur la commune de Villeneuve.
- Approbation du montant des indemnités d'éviction dans le cadre de la futur STEP de Saint Didier de Formans.
- Présentation des rapport annuels sur le prix et la qualité du Service de l'Assainissement pour l'année 2017. (Les rapports seront présentés au CM de novembre)
- Approbation du montant global de l'opération de la crèche à Montfray pour un montant total de 1 445 955 € et du plan de financement (un reste à charge pour la CCDSV de 394 285 €).

- Approbation de la convention entre la CCDSV et Cap sur le Rhône afin de valoriser les sites touristiques du territoire.

### . Commission action sociale du 20 juillet 2018

- Bilan des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants : Mille et une étoiles du centre social Espace Talançonnais et de Val Horizon
- Présentation du Relais Assistants Maternels de Fareins
- Demande d'harmonisation des taux d'occupation des différents établissements du territoire
- Le choix de gestionnaire de la crèche de Fareins a fait l'objet d'un appel d'offres. Leo Lagrange a été retenu suite à cette consultation.
- Bilan et projet de la politique Petite Enfance sur le territoire (prise de compétence en 2010).

## • Commune

### ○ CADRE DE VIE

. Terrains synthétiques – Etude de l'ANSES

Suite à un reportage assez alarmiste de l'émission Envoyé Spécial, en février dernier, le gouvernement avait alors saisi l'ANSES sur cette question. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, a publié son rapport en septembre. Verdict : ***un risque « négligeable » pour la santé, mais incertain sur l'environnement.***

L'Agence a compilé les données d'une « cinquantaine » d'études internationales sur ce sujet. Les risques de cancer sont « négligeables ». En revanche, plusieurs études pointent un léger risque « d'irritations oculaires et respiratoires ». L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) recommande quelques règles – comme, tout simplement, le fait de se laver les mains après chaque match.

Pour ce qui est des conséquences environnementales en revanche, l'Anses est un peu plus réservée : le « lessivage » des terrains par la pluie peut provoquer la dissémination dans la nature de produits nocifs pour les écosystèmes.

En conclusion, l'Anses estime qu'il sera nécessaire d'acquérir « davantage de données » sur la composition exacte des pneus recyclés, notamment sur les nanoparticules.

### . Appel d'offres : choix de la maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'extension de la cantine et la création d'un bâtiment périscolaire

11 offres ont été reçues dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la cantine et la création d'un bâtiment périscolaire. Les montants d'honoraires était compris entre 36 100 € et 45 600 € HT.

Les offres ont été jugées selon les éléments suivants :

- Le prix (60 % de la note)
- La pertinence de la méthodologie (20 % de la note)
- Les moyens humains et matériels (20 % de la note)

Le groupement ESCALE (architecte), LB (structure), BETICS (fluides) et Olivier CUERS (économiste) a été retenu avec une note de 9,48 et pour un montant de 36 800 € HT.

Prochaine étape : réunion pour la mise au point du marché puis réunion du groupe de travail.

## . Aménagement de la place de l'Eglise

- Présentation d'un avant-projet.
- Réduction du dénivelé + 2 marches côté église.
- Modification de l'accès rue de l'Eglise
- Bande verte (jardinière) + absorption eaux pluviales (route de Genay)

Proposition à 24 places (dont 2 PMR) – 18 places actuellement. Les platanes, malades, seraient enlevés et d'autres arbres/arbustes plantés. Les jardinières seraient enlevées. Mobilier urbain à installer : proposition de bancs en béton avec assise en bois.

Question annexe : à t'on des informations concernant le BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) ?

Nathalie Bougain répond que les études sont terminées et que le BHNS est inscrit au Plan Etat Région. Nous n'avons pas d'autres informations.

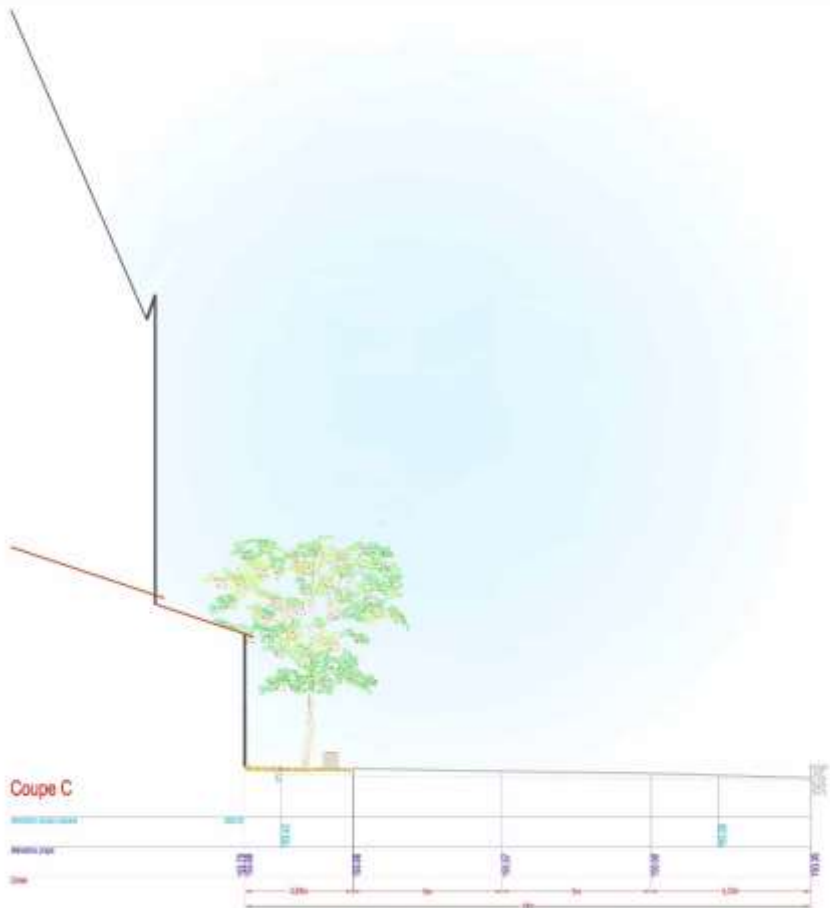
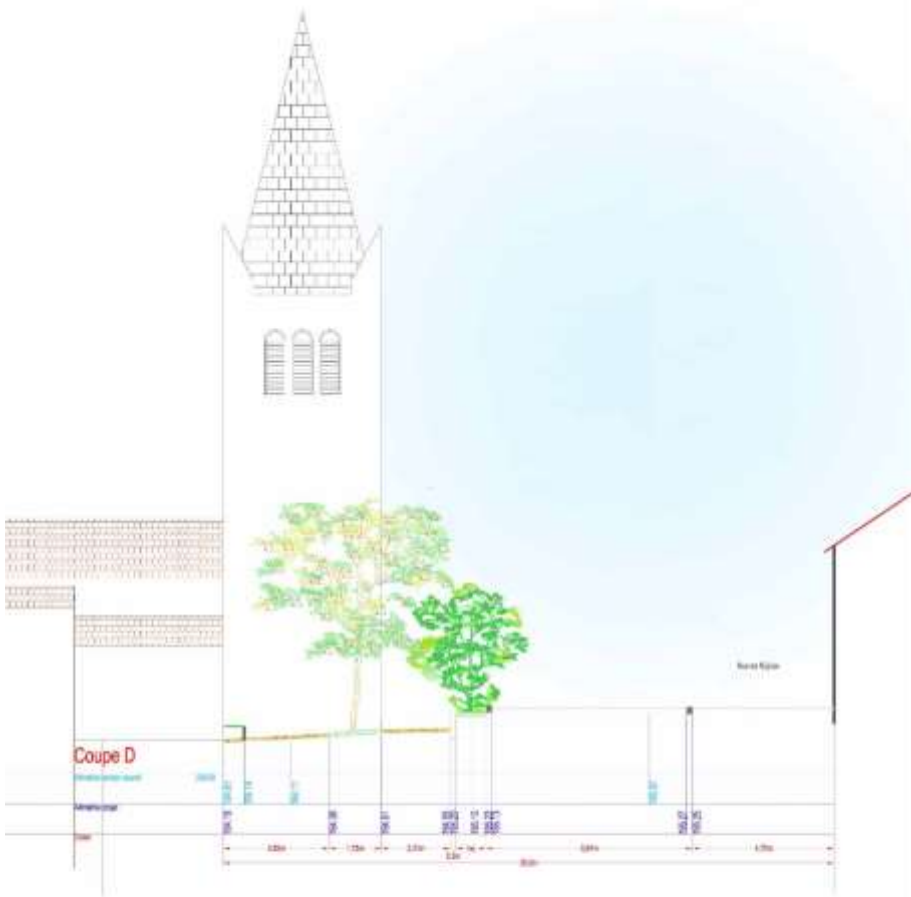
Xavier CHALANDON, par l'intermédiaire de Michèle FOLACHIER, regrette que la place de l'Eglise devienne le parking de l'Eglise et que le village devienne une cité dortoir. Dominique TALLON rajoute que la réalisation du « Cœur de village » ne correspond pas au projet initié par la précédente équipe.

Sophie DELSIGNORE rétorque qu'à sa connaissance, la place de l'Eglise est à considérer comme un parking depuis de nombreuses années et que nous avons hérité du projet « Cœur de village » : il est donc facile de nous faire supporter les conséquences d'un projet qui n'était pas le nôtre.

Suite aux différentes remarques, un 2<sup>ème</sup> projet, avec plus d'espace libre et moins de stationnement, sera présenté au prochain conseil municipal.







. Aménagement carrefour rue Comte de Chateaubriand/ chemin des Mûriers / chemin du Pont de l'Ane



Les travaux d'aménagement sont nécessaires en lien avec le flux important de véhicules (activités du FCBS) et la livraison des 29 maisons du Clos du Château. Objectif : réduire le carrefour avec une double voie + une piste cyclable + abatage de certains mûriers.

Coût de l'aménagement : 30 000 € environ.

○ **FINANCES**

**. Décision Modificative n°3 (Délibération)**

1. La commune a reçu un don de 5 000 € pour l'aménagement de la cuisine de la salle polyvalente. Ce don a été perçu sur le compte du CCAS. Il est donc proposé de virer du compte fonctionnement seulement 800 € en place des 5 800 € sur le budget du CCAS, et de virer 5 000 € sur le budget d'investissement 2315 opération 364 salle polyvalente
2. La commune doit s'acquitter de la taxe d'aménagement suite à l'agrandissement de la salle polyvalente. Cette taxe fera l'objet dans un second temps d'une demande de remboursement (dans le cadre d'un bâtiment public).
3. Suite à l'augmentation de l'effectif de la cantine, il devient urgent de changer un four (d'occasion) pour augmenter les capacités de chauffage et remplacer un lave-vaisselle par un matériel professionnel pour un montant de 5 500 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer les virements de crédits suivants:

- en section d'investissement du budget communal 2018 :

Du compte	Montant	Au compte
2315 opération 354 cadre de vie	5 000,00 €	2315 opération 364 salle polyvalente
020 dépenses imprévues	5 500,00 €	2188 opération 290 école
2184 opération 317 mobilier mairie	910,00 €	10226 taxe aménagement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** les virements de crédits ainsi que la décision modificative tels que présentés.

○ **ECOLE**

**. Conseil municipal des enfants**

Le conseil municipal des enfants a été élu le 12 octobre 2018. Ont été élus :

- En CE2 : Milly COLLIGNON et Lara GRANDAUD
- En CM1 : Matéo DURIX et Salomé LEROUGE
- En CM2 : Marine FOURNIER et Valentin LAUTIER

Le 1<sup>er</sup> conseil a eu lieu le jeudi 18 octobre à 18h.

○ **VIE ASSOCIATIVE**

**. Big Bang (assemblée générale du 19/9/2018)**

L'association comptait 58 adhérents en 2017 (dont 5 Parcevins).

Les activités de la saison 2017/2018 ont été les suivantes :

En septembre : forums de Parcieux et de Reyrieux et lors des journées du patrimoine : exposition à l'église du village

En novembre : exposition des tableaux des adhérents à la salle des fêtes de Trévoux dans le cadre de « Un toit pour toi »

En mai : Big-bang a invité l'artiste burkinabé Mr Lamine Maïga pour une nouvelle découverte de teintures

naturelles et un stage de batik.

En juin :

1. participation à la manifestation « rendez-vous aux jardins » organisée par la Communauté de Communes du Val de Saône à la cure de Parcieux
  2. organisation de l'exposition des travaux de l'année et la fête de la musique, en collaboration avec la municipalité.
  3. participation avec toutes les associations de Parcieux, à la quatrième édition du « grand petit dèj ».
- Le rapport financier fait apparaître un déficit lié à l'irrégularité de la participation de quelques adhérents qui a limité les recettes de la saison.

Les cours ont lieu les lundis et mardis. L'adhésion est de 12 €. Le trimestre de cours coûte 100 € pour les Parcevins et 120 € pour les extérieurs.

Le compte-rendu complet est consultable en mairie.

## **. Croq'Menu / Sou des Ecoles (assemblées générales du 21.09.2018)**

### **CROQ'MENU**

Un bilan moral a d'abord été établi : 98 familles (68 école et 30 centre de loisirs) ont adhéré, représentant 12 821 repas sur l'année scolaire 2017/2018 (11 949 école et 872 centre). Les repas les jours d'école représentent plus de 90 % des repas. Il y a eu en moyenne 68,3 enfants les jours d'école et 21,3 pour le centre de loisirs.

Le pique-nique de fin d'année s'est déroulé le 6 juillet 2018. Il était ouvert aux habitants du village et 119 repas (35 adultes et 84 enfants) y ont été servis.

Croq'Menu emploie 3 salariés : Anne RICHARD, Chantal NOEL et Stéphanie PLASSE. Compte-tenu de l'augmentation de fréquentation et des prévisions à venir, l'embauche d'une 4<sup>ème</sup> personne est prévue.

Il est rappelé que depuis la mise en place du système ROPACH, ce sont les familles qui doivent se charger elles-mêmes d'ajouter ou supprimer les repas sur le site. A noter un changement : les familles sont désormais prélevées au réel le mois suivant celui des consommations.

Le bilan financier a ensuite été dressé, celui-ci est positif avec un bénéfice de 596,90 €. Le budget prévisionnel pour 2018/2019 prévoit également un léger bénéfice.

A noter que durant les travaux d'agrandissement de la cantine, des modifications d'organisation auront lieu qui seront à affiner en temps voulu.

Le bureau a été désigné : Isabelle LEROUGE, Présidente, Sandrine FOURNIER, Secrétaire, Sylvie ARNOULD, Trésorière et Sébastien DURIX, Trésorier adjoint.

### **SOU DES ECOLES**

Le fonctionnement en commissions, mis en place depuis 4 ans, est très apprécié des parents actifs au sein du Sou. Cette année, en plus des 4 membres du bureau, une quinzaine de parents a décidé de devenir membres actifs du Sou.

Les manifestations 2017/2018 ont été les suivantes :

En décembre 2017, la vente de chocolats de Noël a été un réel succès ; le défilé aux lampions, avec dégustation d'huîtres et foie gras a attiré un nombre important d'enfants et de parents et les enseignantes avaient organisé, en parallèle, un marché de Noël. En janvier 2018, le loto, organisé dans les locaux du FCBS, a été décevant. En avril, le carnaval sur le thème de la coupe du monde de football a très bien fonctionné. En juin, la fête de l'école, organisée dans la cour de la Mairie a été un succès avec les stands habituels, une structure gonflable et une paëlla servie dans la cour de la Mairie.

Concernant le bilan financier, il est à noter que 72 familles sur 76 ont adhéré au Sou des Ecoles pour l'année scolaire 2017-2018, soit 95 % des familles. Le Sou des écoles a dépensé 34 € par enfant de PS/MS, 32 € par enfant de GS/CP, 27 € par enfant de CE1/CE2, 107 € par enfant de CM1/CM2 pour des cadeaux de Noël pour chaque classe, un abonnement à la Joujouthèque de Parcieux, un abonnement Presse, une sortie au Parc des Oiseaux de Villars-les-Dombes, une sortie au Rucher pédagogique de Chatillon-sur-



Chalaronne, le déplacement en car pour la visite du Groupama Stadium, 5 jours en classe de neige à Giron, un spectacle en anglais.

○ **DIVERS**

**. Fonds de Solidarité Logement 2018 (délibération)**

Le Conseil Départemental pilote le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Le financement est assuré par de nombreux partenaires, dont le Conseil Départemental de l'Ain, la CAF, la MSA, les bailleurs sociaux, les distributeurs d'énergies et les communes.

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) a pour objectif de solvabiliser les ménages en difficulté de logement. Le FSL accorde des aides financières pour l'accès à un logement (caution, garantie de loyer, 1<sup>er</sup> loyer, assurance du logement...) ou le maintien dans le logement (aide à l'apurement des dettes) et sont versées sous forme de secours ou de prêt, sans intérêt, directement au bailleur. Les aides du FSL s'adressent :

- . Aux personnes qui entrent dans un logement locatif.
- . Aux personnes occupant leur logement et dans l'impossibilité d'assumer le paiement des factures d'eau et d'énergie.
- . Aux locataires ou résidents de foyer logement qui se trouvent dans l'impossibilité d'assumer le paiement du loyer, des charges et des frais d'assurance locative.

Pour faire une demande, il convient de s'adresser à son Conseil Départemental via une assistante sociale. Le dossier est ensuite présenté en commission locale territorialisée à JASSANS RIOTTIER, présidée par Mme BARDE, Conseillère Départementale.

Monsieur DEGUERRY, Président du Conseil Départemental, sollicite la commune pour une contribution volontaire de 0,30 euros par habitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser cette contribution volontaire de 0,30 € par habitant, soit 360,60 € pour 2018 (1202 habs x 0,30).

**. Cérémonie 11 novembre (commémoration)**

La cérémonie aura lieu à 10 h devant le monument aux morts. A cette occasion, les enfants de CE2, CM1, CM2 chanteront et liront un texte et des témoignages de soldats. Les arbres de la place de la mairie seront habillés aux couleurs de la République et de l'Europe. Un apéritif clôturera la cérémonie. Les cartons d'invitation seront distribués prochainement aux habitants.

**. Saison Eolia**

La saison a débuté le 14 octobre 2018 à Reyrieux avec le concert inaugural. 10 communes sont concernées cette année : Frans, Fareins, Ste Euphémie, Trévoux, Ars, Massieux, Ambérieux en Dombes, Rancé et St Didier de Formans.

**. Bilan de la soirée thématique**

Le Collectif « Bien Vivre en Val de Saône » composé des communes de Parcieux, Massieux, Reyrieux, des 3 associations d'aide à domicile du territoire, du Département de l'Ain, du CLIC et des habitants de la commune avait organisé, le vendredi 28 septembre, une soirée thématique sur l'alimentation et la biodiversité. Bio-sphère, organisme spécialisé dans les questions environnementales, animait la soirée avec un film. Chaque personne avait un boîtier interactif permettant de répondre aux questions liées à la thématique. Un buffet original a débuté et clôturé la soirée avec la dégustation de fruits, légumes bios et locaux, d'insectes, d'algues et de pains bios. 70 personnes étaient présentes (21 de Parcieux et les autres venant des communes de la CCDSV et du RHONE). Cette soirée a été une réussite avec un objectif atteint : celui de donner une information fiable donnée au public le plus large. Le budget de 980 € est subventionné par les communes de Massieux, Reyrieux et Parcieux.

○ **QUESTIONS DIVERSES**

- La croix du Bochat a été remise en place
- Fuite d'eau route de Reyrieux réparée (vanne défectueuse)
- La Semaine Bleue s'est bien passée, fréquentation en légère baisse malgré de nombreux ateliers très intéressants et nouveaux
- M. Chalandon fait dire qu'il était pour habitude de présenter les DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) au conseil municipal et que cela n'a pas été le cas pour la vente de l'ancienne maison Gandi. La revente de la maison laisse présager une plus-value sur le terrain.  
Monsieur le Maire rappelle que le tènement a été vendu au plus offrant qui respectait le cahier des charges en nombre de logements. Par ailleurs, les DIA n'ont jamais été présentées en conseil y compris pendant le précédent mandat, elles le seront désormais.
- Travaux Route de Genay :
  - . Rendre plus visible l'écluse avec des blocs réfléchissants.
  - . Trottoir goudronné mais pas entièrement parce qu'il y aura une résine pour marquer le trottoir (espace partagé)
  - . Panneau « STOP » pas suffisamment visible : projet de giratoire à travailler.
- Un éclairage est défectueux Pont de l'Ane.  
Tous les points lumineux sont numérotés : en cas de panne, donner le n° au secrétariat de mairie qui demandera une intervention pour réparation.
- La renouée japonaise prolifère
- Enedis a coupé l'électricité chez certaines personnes pour installer le compteur Linky. S'adresser au secrétariat de mairie pour faire part de ce genre de problèmes
- La MJC travaille sur un projet d'échange culturel avec la Roumanie en y associant les jeunes des communes partenaires : une présentation de la MJC est prévue au conseil municipal de décembre.
- Pollution lumineuse : à l'étude (Le référent sera Michel BADOIL)
- Les travaux de la route de Reyrieux débiteront en mars/avril (1<sup>er</sup> tronçon)

**CLOTURE DE LA SEANCE à 21 h 50**

La secrétaire de séance, Nathalie BOUGAIN

Vincent LAUTIER		André MUT	
Michel BADOIL		Hervé PERONNET	
Nathalie BOUGAIN		Anne Lise PINTENO	
Xavier CHALANDON	X	Annie SKRZYPCZAK	X
Sophie DELSIGNORE		Dominique TALLON	
Laury DELAGE		Nathalie TISSERAND	

Jacqueline DUFOUR		Anthony WILLAUME	
Michèle FOLACHIER			